CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 20h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET Jean-Jacques Maire.

<u>Présents</u>: DUMONTET Jean-Jacques – MEYNARD Michel – GUILLON David - COSTE Stéphane - CLAUZADE Annick– BOUILLAC Jean-François - LANSADE BESSE Nathalie - VERLHAC Jean-Claude– VERLHIAC Martine -

<u>Absents</u>: CESSAT Bernard – CATUS Bernard - SILVA Stéphanie – VILATTE Cédric - LACON Betty - DELBOS Daniel -

Procurations : NEANT

Secrétaire de séance : LANSADE BESSE Nathalie

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du conseil Municipal passent à l'ordre du jour.

I –Comptes de gestion 2018 : (Budget principal, Logement Social, Eau et transport scolaire) Délibérations 2019.10 – 2019.11 – 2019.12 – 2019.13

Mr le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 des budgets : principal, logement social Eau et transport scolaire assainissement, a été réalisée par Mr le Trésorier de Terrasson et que ses comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité

II -Comptes administratifs 2018 :

Considérant que les écritures des comptes administratifs 2018 sont conformes à celles des comptes de gestion 2018 préalablement votés, Mr le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Michel MEYNARD, adjoint, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs comme suit :

<u>Délibération 2019.14 : Budget Principal :</u>

Il fait ressortir un excédent cumulé de 141 193.20 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 7 232. 03 € en investissement.

Adopté à l'unanimité.

<u>Délibération 2019.15 : Affectation des résultats :</u>

- 7 232, 03 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement ;
- 73 322, 03 € en déficit d'investissement reporté;
- 134 261, 17 € en excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2019.16 : Budget logement social :

Il fait ressortir un excédent cumulé de 9 932.85 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 10 119.01 € en investissement.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération 2019.17 : Affectation des résultats : </u>

- 9 932.85 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement,
- 10 119.01€ en déficit d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité

Délibération 2019.18 : Budget Eau:

Il fait ressortir un excédent cumulé de 46 082.73 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 42 881.38 € en investissement.

Délibération 2019.19 : Affectation des résultats

Le budget EAU ayant été dissous au 31.12.2018, l'excédent global de 3 201.35 € sera reporté sur le budget principal pour ensuite être transféré au SMDE 24. Adopté à l'unanimité.

Délibération 2019.20 : Budget transport scolaire :

Il fait ressortir un excédent cumulé de 10 391.03 € en exploitation et un excédent cumulé reporté de 4 420.3 6€ en investissement.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2019.21 : Affectation des résultats :

- 10 391.03 € en excédent d'exploitation reporté
- 4 420.36 € en excédent d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité

III - Vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019 (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.) Délibération 2019.22

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la notification des bases d'imposition et des allocations compensatrices allouées par l'Etat relatives à l'exercice 2019.

Il propose au conseil municipal de n'appliquer aucune augmentation et de reconduire les taux de 2018 à savoir :

- Taxe d'Habitation: 12.34 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 14.77 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 102.87 %.

A noter que les taux n'ont pas été augmentés par le conseil municipal depuis 2006 et que, dans le même temps, les dotations de l'état ont diminué de 38 % sur les 3 dernières années Adopté à l'unanimité

IV - Vote des budgets Primitifs 2019

Monsieur le maire présente les budgets à voter pour l'année 2019

Délibération 2019.23

BUDGET PRINCIPAL	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	697 583, 52	697 583, 52	619 553, 41	619 553, 41

Délibération 2019.24

BUDGET LOGEMENT SOCIAL	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	13 400, 00	13 400, 00	76 482, 85	76 482 <i>,</i> 85

Délibération 2019.25

BUDGET TR SCOLAIRE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	14 991, 03	14 991, 03	9 200, 36	9 200, 36

- V – VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'ensemble des subventions aux différentes associations pour les mêmes montants votés en 2018

V – Principaux projets d'investissement 2019 et demandes des subventions

Investissements	Estimation HT	Subventions
Amélioration énergétique et réaménagement		DETR (Etat)
de la salle des fêtes	268 071, 50	Cont. Projets Cx (Départ.)
Ecole Maternelle – équipt de tablettes	6 144, 00	Etat
Achat de terrains	35 000, 00	
Couverture ateliers municipaux	19 958, 99	
Aménagement du gite en logement	53 000, 00	PALULOS
conventionné		
Voirie	75 000, 00	
Matériel – outillage	8 000, 00	

Adopté à l'unanimité

<u>VI – Tarifs des services communaux (garderie périscolaire – cantine et concessions</u> cimetière - Délibération 2019.26

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire évoluer les tarifs des différents services communaux, excepté le service du transport scolaire qui reste inchangé (1 €/ticket) :

Garderie péri-scolaire:

- 1.25 € le ticket (1 ticket par présence)

Restaurant scolaire :

- 2.40 € le ticket enfant
- 5.50 € le ticket adulte
 - ✓ Tarifs applicables à compter du 1^{ER} Septembre 2019

Concessions cimetière :

- 150 € (concession perpétuelle 1.30 x 2.50)
- 250 € (concession perpétuelle 2.20 x 2.50)
- 370 € (case columbarium location trentenaire)
 - ✓ Tarifs applicables à compter de ce jour

VII – transfert de la compétence en eau potable à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 - Délibération 2019.27

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire pour le transfert de cette compétence, il est à noter que la compétence eau pour la commune de Pazayac a déjà été transférée au SMDE 24 au 1^{er}/01/2019 Le conseil municipal à l'unanimité, émet donc un avis défavorable.

Adopté à l'unanimité

VIII- Questions diverses

- Mr le Maire fait un bref compte rendu de la réunion publique » vigilance citoyenne » qui s'est déroulée le 11 avril dernier.

Cette réunion, menée par le lieutenant Mondin de la gendarmerie de Terrasson, a rassemblé par moins de 80 personnes et suscité l'intérêt de 7 d'entre elles qui ont souhaité se proposer en tant que référent.

Séance levée à 22 h 40.